



850 avenue Louis Médard
34400 Lunel ♦ France

Tél : +33(0) 499 133 911
Fax général et service Commandes : +33(0) 499 133 919
Fax service Achats : +33(0) 499 137 780
Fax service Bureau d'Etude : +33(0) 499 137 781
Fax service Comptabilité : +33(0) 499 133 916
info@bio-uv.com ♦ www.bio-uv.com

Siret : 527 626 055 00026 ♦ APE : 2829B ♦ N° EORI : FR52762605500026
TVA N° : FR70527626055 ♦ N° REX : FRREX20193627

SOCIETE 100	N° DOCUMENT OD702704	N° COMPTE CLIENT 015018	DOC F	DATE 21/10/2021	REP LS
REFERENCE DDE DU 30/09		OFFRE de PRIX			
	PORT	EMBALL.		POIDS BRUT	POIDS NET

Livraison à :

SIRET :

AQUAPONIE DEVELOPPEMENT
3 CHEMIN DE MONTION

33670 Le Pout
FRANCE

Tél : 06 70 24 20 64

Contact :

Qté. Ddée.	U	Libellé	Délai E	Prix Brut	Remise	Prix Net	Montant
015	1 PI	PROJET AQUAPONIE Eau de toiture de pluie Débit : 50m3/h Transmittance : 85% Dose mini : 40mJ/cm ² PIAM015060UT-001 IAM2273 300W TS ECO-CONTRIBUTION unitaire : 0,68	211021	9276,00		9276,00	9276,00
QTE : 1							
Toutes marchandises restant impayées demeurent la propriété de BIO-UV GROUP en application de la loi 80-335 du 12/05/1980 - Vente selon nos conditions générales de vente. IMPORTANT : LE MATERIEL VOYAGE AUX RISQUES ET PERILS DU DESTINATAIRE. LORS DE LA LIVRAISON, IL VOUS APPARTIENT DE CONTROLER L'ETAT DU MATERIEL. PENSEZ A OUVRIR VOS COLIS DEVANT LE TRANSPORTEUR POUR VERIFIER SON CONTENU ET SON ETAT ; MEME SOUS EMBALLAGE INTACT, IL PEUT Y AVOIR DES DOMMAGES. LE CLIENT DECLARE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS GENERALES ET PARTICULIERES DE VENTE ET DE PRESTATIONS OPTIONNELLES STIPULEES AU VERSO QU'IL APPROUVE ET IL DECLARE ETRE UN PROFESSIONNEL AVERTI.				H.T. EUR : 9276,00 ECO-CONTRIBU 0,68 TVA1 20,0% : 1855,34 TTC EUR : 11132,02			
REGL : Non défini Comptant							

La lampe UV usagée doit être recyclée. BIO-UV GROUP est POINT DE COLLECTE. Participez à la protection de l'environnement en nous retournant la lampe. Le règlement des sommes dues postérieurement à la date d'éligibilité figurant sur la facture majorera de plein droit le montant de celle-ci de l'indemnité forfaitaire de 40 euros (article L441-6 alinéa 12 du code de commerce)